



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**LE TRIBUNAL ADOPTE UNE FORME HYBRIDE
POUR LES AUDIENCES SUR LES EXCEPTIONS PRELIMINAIRES**

**DIFFEREND RELATIF A LA DELIMITATION DE LA FRONTIERE MARITIME
ENTRE MAURICE ET LES MALDIVES DANS L'OCEAN INDIEN**

La Chambre spéciale du Tribunal constituée pour connaître du *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre Maurice et les Maldives dans l'océan Indien (Maurice/Maldives)* tiendra ses audiences sur les exceptions préliminaires soulevées par la République des Maldives à la compétence de la Chambre spéciale et à la recevabilité des demandes de la République de Maurice.

Les audiences s'ouvriront le 13 octobre 2020, à la date fixée par l'ordonnance du Président de la Chambre du 19 mai 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, les audiences se tiendront sous une forme hybride : certains des participants, qu'il s'agisse de membres de la Chambre ou de représentants des Parties, seront physiquement présents alors que d'autres y prendront part à distance.

A la suite de consultations tenues le 1^{er} septembre 2020 entre le Président de la Chambre spéciale et les représentants des Parties, les audiences se tiendront selon le calendrier suivant :

Premier tour de plaidoiries : 13–15 octobre 2020 (heure de Hambourg)

Mardi 13 octobre 2020, 14 h – 15 h 30, 16 h – 17 h, et 17 h 30 – 19 h : Maldives

Judi 15 octobre 2020, 14 h – 15 h 30, 16 h – 17 h, et 17 h 30 – 19 h : Maurice

Second tour de plaidoiries : 17–19 octobre 2020 (heure de Hambourg)

Samedi 17 octobre 2020, 14 h – 15 h 30 et 16 h – 17 (si nécessaire) : Maldives

Lundi 19 octobre 2020, 14 h – 15 h 30 et 16 h – 17 (si nécessaire) : Maurice

L'accès du public ne sera pas permis dans l'enceinte du Tribunal, mais les audiences seront retransmises en direct sur le site Web du Tribunal. Un enregistrement vidéo pourra être consulté à la rubrique Archives des webdiffusions après la clôture de chaque séance. Les procès-verbaux des audiences seront publiés peu après sur le site Web du Tribunal.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.